

Plateforme de la



rénovation énergétique

Service public du Sud de l'Aisne

Gratuit • Indépendant • Personnalisé

Dans une période d'augmentation des coûts de l'énergie, de réglementations sur les travaux de rénovation et de la précarité énergétique, la Région Hauts de France, L'ADEME et le PETR-UCCSA ont mis en place sur le territoire du Sud de l'Aisne une Plateforme de la Rénovation Énergétique.

Les missions de la plateforme

Les missions de la plateforme de la rénovation énergétiques sont définies par l'Article L232-2 Code de l'énergie.

Dans ce cadre, la plateforme a principalement une mission d'accueil, d'information et de conseil du consommateur. Elle fournit à ce dernier les informations techniques, financières, fiscales et réglementaires nécessaires à l'élaboration de son projet de rénovation.

Elle peut également assurer leur mission d'information de manière itinérante, notamment en menant des actions d'information à domicile, sur des périmètres ciblés avec les communes concernées. Les conseils fournis sont personnalisés, gratuits et indépendants.

La plateforme peut favoriser la mobilisation des professionnels et du secteur bancaire, animer un réseau de professionnels et d'acteurs locaux et mettre en place des actions facilitant la montée en compétences des professionnels. Elle oriente les consommateurs, en fonction de leurs besoins, vers des professionnels compétents tout au long du projet de rénovation et recommande à tout maître d'ouvrage, public ou privé, de recourir au conseil architectural délivré par les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

Ce service public est assuré sur l'ensemble du territoire du PETR – UCCSA.

Pour rappels quelques chiffres du territoire :

- Le coût du chauffage est d'environ 3 millions d'euros par an sur les logements du territoire
- Les bâtiments d'avant 1990 représentent 86% des logements et 91% des consommations du parc de logement
- 54% de l'énergie de chauffage des logements est composé du triptyque électricité, fioul et GPL. Ces trois énergies ont des coûts très volatiles. Par exemple, la projection de leur augmentation est de 30% pour 2050 alors qu'elle est de 10% pour le bois.
- Le résidentiel représente sur le territoire 28% de l'énergie consommée, dont environ 60% pour le chauffage, et 13% des émissions de CO2

Dossier suivi par Côme BESNIER animateur de la plateforme de rénovation énergétique : renovation.energetique@uccsa.fr / 07.85.46.04.63